



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

BE

1. Débitrice: **Saska Sàrl**, Ch. des Aubépines 21,  
2520 La Neuveville
2. Délai pour contester l'état de collocation:  
03.03.2016 jusqu'au 23.03.2016
3. Délai pour contester l'inventaire:  
03.03.2016 jusqu'au 13.03.2016
4. **Remarques:** Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'office soussigné une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les actions en responsabilité selon l'art. 827 CO et l'action révocatoire selon les art. 285 et 288 LP que ce dernier renonce à introduire ainsi que pour les débiteurs non encaissés pour lesquels il renonce à entreprendre davantage de démarches.  
Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées.  
Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné.  
  
Office des poursuites et des faillites du Jura bernois  
2740 Moutier

02689493

